



Judo Club St Justois

Dossier D'Inscription - Saison 2024 - 2025



NOM & Prénom: Nom de naissance :

Date de naissance : M F Lieu de naissance :

Pour les mineurs, nom et prénom du responsable légal :

Adresse Complète :

.....

Téléphone (obligatoire) : Date d'entrée au Club :

E-mail (écrire très lisiblement) :

Possédez-vous un passeport sportif ? OUI NON GRADE (fin de saison 2023-2024 - couleur de ceinture) :

J'autorise à diffuser les photos ou vidéos de mon enfant prises dans le cadre des activités du Judo Club OUI NON

Les signataires reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur du club.

Le responsable légal

Le Judoka

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION (PAS D'ADMISSION SUR LE TATAMI EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET).

- Une **ADRESSE E-MAIL** valide (seul mode de communication du club avec ses adhérents) ;
- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique du Judo-Ju-Jitsu et/ou Taïso « en compétition » (passeport et/ou feuille libre) ;
Ou l'attestation sur l'honneur si vous avez répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé ;
- licence FFJDA : 1 chèque à l'ordre du JUDO CLUB ST JUSTOIS ;
- cours : 1 chèque en cas de paiement annuel ou 4 chèques en cas de paiement fractionné à l'ordre du JUDO CLUB ST JUSTOIS.

Inscription en cours d'année

- paiement de la licence FFJDA,
- paiement des cours de la date d'inscription à la fin de saison.

A COMPLÉTER PAR LE MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR PRENANT L'INSCRIPTION

| Mode de paiement Cotisations | Versement annuel | Mode de paiement | | Versements fractionnés | |
|--|---------------------|------------------|---------|------------------------|---------|
| | | Chèques | Espèces | Chèques | Espèces |
| Licence FFJDA | 41 € | | | 41 € | |
| <u>Cours</u> Baby (enfants nés en 2020 - 2019 - 2018 - 2017) | 70 € | | | 17,50 € x 4 | |
| Enfants (nés en 2016 - 2015 - 2014 - 2013) | 124 € | | | 31 € x 4 | |
| Adultes* (nés en 2012 et avant) Judo - Jujitsu | 156 € | | | 39 € x 4 | |
| Taïso | 102 € | | | 25,50 € x 4 | |
| <u>3° INSCRIT et PLUS</u> <u>Inscription-assurance</u> | 41 € | | | | |
| <u>Cours</u> Baby | 35 € | | | | |
| Enfants | 62 € | | | | |
| Taïso | 52 € | | | | |
| Adultes Judo - Jujitsu | 78 € | | | | |

* Le Tarif Adultes donne accès à toutes les activités du club : Judo - Jujitsu - Taïso

E-MAIL

CERTIFICAT MEDICAL sur papier libre et sur passeport

Attestation QS

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à judo.stjust@gmail.com



COTISATIONS
Saison 2024-2025

DEUX COTISATIONS SONT DEMANDÉES

1 - La licence FFJDA :

Payable à l'ordre du JUDO CLUB ST JUSTOIS dès l'inscription, d'un montant de 41 €

Chèque présenté à l'encaissement dès l'inscription

2 - Les cours :

Les cours se payent à l'année dès l'inscription avec deux possibilités de paiement :

1^{ère} possibilité : paiement du tarif annuel à l'inscription en 1 seul versement :

70 € : BABY JUDO (enfants nés en 2020-2019-2018-2017)

124 € : ENFANTS (nés en 2013-2014-2015-2016)

156 € : ADULTES JUDO - JUJITSU (nés en 2012 et avant)

102 € : TAÏSO

**Chèque présenté à
l'encaissement dès
l'inscription**

2^{ème} possibilité : paiement du tarif annuel à l'inscription en 4 chèques datés du jour de l'inscription

Tout chèque mis en banque aux dates fixées ne pourra plus être remboursé.

| DATES DE MISES EN BANQUE DES 4 CHEQUES REMIS A L'INSCRIPTION | | | | |
|--|---|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | 1 ^{er} chèque à l'inscription | 2 ^{ème} chèque Décembre 2024 | 3 ^{ème} chèque Mars 2025 | 4 ^{ème} chèque Juin 2025 |
| BABY JUDO (enfants nés en 2020 - 2019 - 2018 - 2017) | 17,5 € | 17,5 € | 17,5 € | 17,5 € |
| ENFANTS (nés en 2016 - 2015 - 2014 - 2013) | 31 € | 31 € | 31 € | 31 € |
| ADULTES JUDO - JUJITSU | 39 € | 39 € | 39 € | 39 € |
| TAÏSO | 25,5 € | 25,5 € | 25,5 € | 25,5 € |

Cas particuliers :

a) Familles inscrivant plusieurs enfants : un fractionnement différent du règlement peut vous être proposé (voir un membre du comité directeur).

b) 3^{ème} adhérent et suivants (**enfant mineur et non salarié**) d'une même famille :

- règlement de la licence FFJDA : 41 €

- règlement d'une inscription annuelle des cours :

35 € BABY JUDO

62 € ENFANTS

51 € TAÏSO

78 € ADULTES JUDO - JUJITSU





Judo Club St Justois Saison 2024-2025

Pour les nouveaux adhérents, 1 séance d'essai gratuite, sans engagement financier, est proposée à toute personne désirant découvrir le Judo (dès 4 ans), le Jujitsu (à partir de 12 ans) ou le Taïso (à partir de 15 ans).

Reprise des cours : mercredi 04 septembre (judo et jujitsu) et samedi 07 septembre (Taïso).

| COURS | ANNEE DE NAISSANCE | DATE DE REPRISE | HORAIRES DES COURS |
|----------------------------------|---|--|--|
| COURS ENFANTS 1 | Nés en 2020 - 2019 - 2018 - 2017 | Mercredi 04 septembre | Mercredi 16h30 à 17h30 Vendredi 18h à 19h |
| COURS ENFANTS 2 | Nés en 2016 - 2015 - 2014 - 2013 | Mercredi 04 septembre | Mercredi 17h30 à 18h30 Vendredi 19h à 20h |
| COURS MINIMES et ADULTES JUDO | Nés en 2012 et avant | Mercredi 04 septembre | Mercredi 18h30 à 19h30 Vendredi 20h à 21h30 |
| JUJITSU | A partir de 12 ans | Mercredi 04 septembre | Mercredi 20h à 21h30 Samedi 11h à 12h30 |
| SELF-DEFENSE | A partir de 15 ans | Mercredi 04 septembre | Mercredi 19h30 à 21h00 Samedi 11h à 12h30 |
| TAÏSO | A partir de 15 ans | Samedi 07 septembre | Samedi 9h30 à 10h45 Mardi 19h à 20h15 |
| COURS COMPETITEURS | Être au moins minime, ceinture verte et sélectionné par le professeur | Définie après la reprise des autres cours | Samedi 16h30 à 18h |
| KATA / TECHNIQUE | Elèves préparant les grades | Consulter les affichages | Mardi 20h45 à 22h |

PÉRIODES DE FERMETURE DU CLUB SAISON 2024-2025

Le club est fermé pendant les périodes de vacances scolaires.

Toutefois, consultez régulièrement les affichages dans le dojo (panneau d'affichage du club et vestiaires)

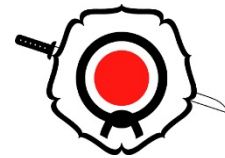
et le site internet du club : <http://www.judostjust.fr>

STAGES SAISON 2024-2025

Des stages seront organisés au dojo sous réserve d'un effectif suffisant.

Les renseignements seront donnés avant chaque période de stage.





Judo Club St Justois

REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES

L'assurance ne couvrant que les accidents dus à la pratique de nos activités (Judo, Jujitsu, Taïso), les pratiquants ne doivent arriver au dojo que 10 minutes maximum avant les cours.

Un pratiquant arrivant en retard à son cours ne sera pas admis sur le tatami, surtout s'il y a répétition du retard.

Respecter l'horaire, c'est respecter le travail d'autrui.

TENUE DES JUDOKAS - RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE JUDOGI

Les judogis de couleur sont interdits.

Les ceintures piquées sont interdites pour les enfants de moins de 10 ans.

Tous les judokas doivent utiliser les vestiaires : **ne pas arriver au dojo ou en partir en judogi.**

Les déplacements hors du tatami ne pouvant s'effectuer pieds nus, il est conseillé de se munir de claquettes, tongs ou zooris.

Montres, bijoux et objets de valeur : le club ne pourra être tenu pour responsable des pertes ou vols qui pourraient survenir.

La propreté corporelle est indispensable : tout judoka, dont les pieds notamment ne seraient pas propres, pourrait se voir interdire l'accès au tatami.

Les judokas auront les ongles coupés court et ne porteront aucun objet métallique ou objet pouvant entraîner des blessures.

Les judokas ayant des poux ne seront pas acceptés sur le tatami mais pourront assister au cours en qualité de spectateurs.

Les judokas souffrant de verrues plantaires devront le signaler au professeur et porter une chaussette blanche pour pratiquer.

Les féminines auront :

- sous la veste un maillot de corps blanc, long, à manches courtes, maintenu dans le pantalon du judogi ;
- un soutien-gorge sans armature métallique ;
- ni maquillage, ni bague, ni bijou ;
- les cheveux longs noués à l'aide d'un élastique.

Les judokas ne pourront quitter le tatami qu'avec l'autorisation du professeur.

Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami sans l'autorisation préalable du professeur.

TAÏSO

Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami sans l'autorisation préalable du professeur.

Par mesure de sécurité, les portes des vestiaires seront fermées : possibilité de préparer une serviette et de l'eau avant le cours. La sortie du tatami est interdite.

Tenue sportive recommandée : pantalon de judogi, jogging, short.

ACCIDENT

En cas d'accident sérieux à l'entraînement ou en compétition, faire établir une déclaration d'accident. Le premier volet de cette déclaration doit être envoyé à l'assureur dans les 5 jours qui suivent l'accident.

SANCTIONS

Le professeur et (ou) l'un des membres du comité directeur peuvent interdire l'accès du dojo ou en faire sortir un pratiquant en cas de :

- non respect d'un ou plusieurs articles du présent règlement ;
- chahut ou détérioration du matériel dans le dojo, les vestiaires, les douches ou le couloir.

Selon la gravité des faits, le Judo Club peut décider l'application de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du pratiquant, sans remboursement des cotisations versées pour la saison en cours.

Respectez le travail de vos camarades en vous imposant le silence, en respectant les horaires.